

## MODE D'EMPLOI

### 1. COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour son instruction, il convient, deux mois avant le début du projet, de transmettre au Département de la Moselle toutes les pièces suivantes :

1. Le **formulaire de demande de subvention** complété en intégralité. Celui-ci est téléchargeable sur le site du Département de la Moselle : [www.moselle.fr](http://www.moselle.fr). Il est constitué de cinq pages.
2. Un **descriptif de projet** qui présente la mise en œuvre de vos actions en faveur des jeunes Mosellans. Il doit décrire les objectifs, les actions prévues, établir un calendrier, préciser les moyens de mobilisation et l'implication des 11-17 ans. **Il est à joindre obligatoirement au dossier si le montant total des demandes de subvention pour l'année civile est supérieur à 1 000 €.**
3. Les **documents administratifs** relatifs au fonctionnement et au financement de l'association :
  - pour les associations qui déposent leur 1<sup>ère</sup> demande : un exemplaire des statuts actualisés, une copie du récépissé d'inscription au Tribunal d'Instance et le numéro de Siret de l'association,
  - la composition actuelle du Conseil d'Administration,
  - les rapports d'activités : moraux et financiers (le bilan et le compte de résultat) approuvés par la dernière Assemblée Générale,
  - le budget prévisionnel de l'année en cours faisant ressortir précisément l'ensemble des financements publics perçus par l'association,
  - un Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'association à jour.

Si vous avez déjà déposé un exemplaire de ces documents durant l'année au Service Jeunesse de la Direction des Sports et de la Jeunesse, il n'est pas nécessaire de les transmettre à nouveau. Seul **un Relevé d'Identité Bancaire** est à remettre à chaque demande de subvention pour l'instruction de votre dossier.

### 2. COMMENT DEPOSER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Vous devez adresser par courrier le dossier complet de demande de subvention à :

**Monsieur le Président du Conseil Départemental**  
Direction des Sports et de la Jeunesse  
Hôtel du Département – 1 rue du Pont Moreau - CS 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

Un courrier accusant réception de votre demande vous sera transmis, il ne vaudra pas accord de subvention.

### 3. EN COURS D'ANNEE

Pensez lors de vos publications à citer le Conseil Départemental et mettre le logo, il est téléchargeable sur : [www.moselle.fr](http://www.moselle.fr).

Vous avez des supports de valorisation de votre projet (photos, vidéos, journal, support internet...) avec les droits à l'image, vous pouvez les transmettre au Département de la Moselle par courriel à : [moselle-jeunesse@moselle.fr](mailto:moselle-jeunesse@moselle.fr).

Il en est de même si vous avez une modification dans la constitution de votre association, de vos coordonnées bancaires ou de votre projet en faveur de la jeunesse Mosellane.

### 4. POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Vous pouvez contacter le Service Jeunesse de la Direction des Sports et de la Jeunesse :

Tél. 03 87 62 94 12 - Fax : 03 87 62 94 02 - Courriel : [moselle-jeunesse@moselle.fr](mailto:moselle-jeunesse@moselle.fr).